

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 11-393-1929 promulguant l'arrêté ministériel du 24 juin 1920 fixant le programme du concours à cours à l'Ecole coloniale (sections administratives).

n° 11-393-1929

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
3 août 1929

Numéro JO  
n° 393 du 31/08/1929

Date du numéro  
31 août 1929

### VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 1er octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés, et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

**Vu** l'arrêté ministériel du 24 juin 1929 fixant le programme du concours d'admission à l'Ecole coloniale (sections administratives),

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Est promulgué à la colonie de la Côte française des Somalis l'arrêté ministériel du 24 juin 1929 fixant le programme du concours d'admission à l'Ecole coloniale (sections administratives).

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**G. COCHARD.**